



Note de synthèse

Budget primitif 2021

7 avril 2021

Quelques principes

Le budget de la commune représente l'ensemble des dépenses et des recettes que la commune prévoit pour l'année civile. Il est divisé en deux sections. La section de fonctionnement correspond aux dépenses courantes (charges de personnel, charges à caractère générale, ...) et aux recettes courantes (dotations de l'état, recettes fiscales, réserves...). La section d'investissement sert à financer les travaux (voiries, construction de bâtiment), les achats de terrain, de mobilier ou encore le remboursement de la dette financière. Les recettes d'investissement correspondent aux subventions, aux dotations (FCTVA et taxe d'aménagement), aux réserves.

Les sections doivent être votées à l'équilibre. La section de fonctionnement doit pouvoir dégager suffisamment d'argent à mettre en investissement pour pouvoir couvrir le remboursement de la dette.

Le budget : miroir de la volonté de l'équipe municipale

La volonté de l'équipe municipale est de faire un budget beaucoup plus ajusté aux réalités de dépenses de la commune pour rendre le budget le plus lisible possible pour l'ensemble des Sentinellois.

Les dépenses comme les recettes de chaque section ont été soigneusement étudiées et remaniées pour répondre à la fois à la réalité de la vie budgétaire de la commune mais également pour mettre en place la nouvelle volonté politique.

Le fonctionnement : jongler entre recettes incertaines et services de qualité

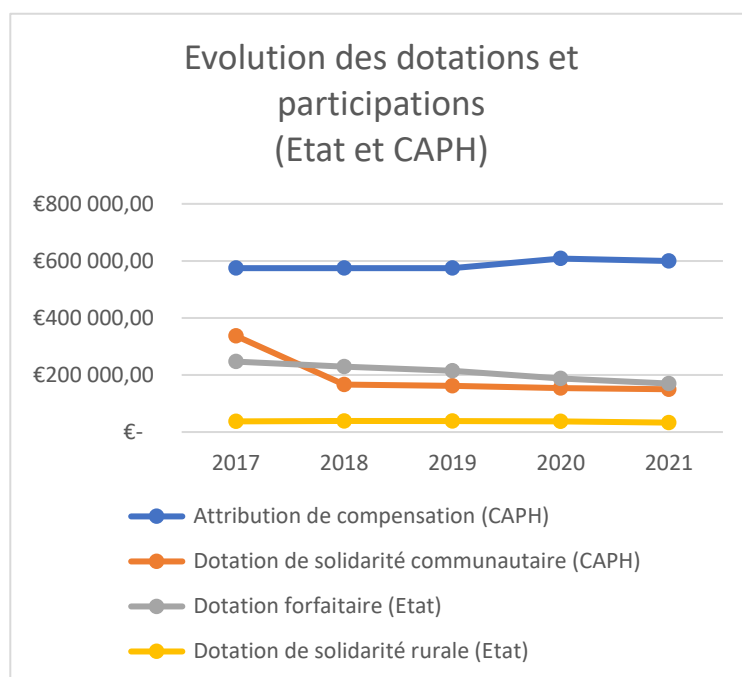
Les recettes : l'incertitude persiste

C'est la prudence qui guide les prévisions budgétaires des recettes de fonctionnement en 2021. La situation sanitaire actuelle oblige la commune à revoir le fonctionnement des services (baisse de la fréquentation des usagers à la cantine, au centre, etc.). En effet, avec les contraintes sanitaires, ce sont deux fois moins d'enfants qui peuvent être accueillis à la cantine et à l'ACMSH. De plus, l'ancienne majorité n'ayant pas modifié à temps les tarifs de ces structures, cela a provoqué une baisse non négligeable (- 15 000 €) de la CAF. Nous travaillons sur un nouveau dispositif (Léa) afin de compenser cette baisse pour les années futures.

La commune a décidé de supprimer le loyer et les charges payés par le CCAS pour occuper les locaux (15 500 € en 2020) et de déménager ce service dans la nouvelle structure du centre-ville.

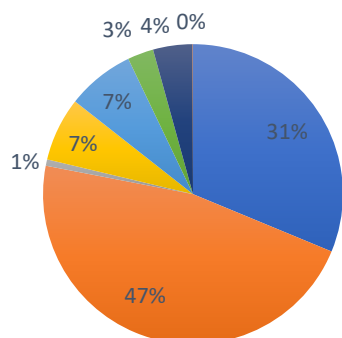
Concernant les recettes fiscales, il n'est pas prévu de hausse des taux de taxe sur la propriété bâtie et non bâtie pour l'année 2021. La suppression de la taxe d'habitation rend la prévision de recettes particulièrement incertaine. Le taux départemental est transféré à la commune pour compenser la suppression de la taxe d'habitation.

Enfin, il est à noter que les bases de calcul des produits fiscaux ont été diminuées par l'Etat cette année et que les dotations continuent de ne pas augmenter comme depuis plusieurs années.



Les dépenses : une augmentation des services aux usagers et aux entreprises

Répartition des dépenses de fonctionnement 2021



- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Atténuations de produits
- Dépenses imprévues
- Autres charges
- Charges financières
- Charges exceptionnelles
- Dotations aux provisions

Les dépenses de fonctionnement ont été ajustées pour être au plus proche d'une année hors crise sanitaire.

En charges générales, la majorité a décidé de redynamiser le vivre-ensemble par l'augmentation des crédits alloués aux fêtes et cérémonies (rétablissement du cadeau de fête des mères, un carrousel à Noël, etc.), aux fournitures scolaires pour les collégiens en classe de 3^{ème} et le budget des activités pour le centre. Par ailleurs, pour répondre à une demande liée à la sécurité, l'éclairage public a été rétabli la nuit. Cette dépense supplémentaire sera compensée par le changement de fournisseur d'énergie et le remplacement progressif des luminaires classiques en LED.

Suite aux restrictions sanitaires et à la baisse des activités des associations, un effort a été demandé aux trois grosses associations pour aider les commerçants.

Les charges de personnel sont maîtrisées (2020 : 1 804 000 €, 2021 : 1 700 000 €). Elles représentent moins de 50 % des charges réelles de fonctionnement. En effet, la réorganisation des services a permis la mise en place de deux ASVP supplémentaires et la création d'un médiateur sans surcoût.

L'investissement : construire l'avenir de La Sentinelle en fonction des possibilités financières

Les dépenses : un programme d'investissement ambitieux

L'équipe municipale veut pouvoir proposer aux Sentinellois une politique d'investissement à la hauteur de ses besoins. Le programme NPNRU est en pleine renégociation avec l'intégration d'une nouvelle école maternelle (en lieu et place des équipements sportifs) en plus de la restauration scolaire. L'éclairage public passera dès cette année sur une grosse partie de la commune en LED.

Afin d'aider le monde associatif de manière pérenne, un fonds d'aide à l'investissement a été créé à hauteur de 25 % du projet avec un plafond fixé à 1 500 €.

La suppression du projet du centre technique municipal a permis de dégager une marge de manœuvre pour certains investissements tel que les films solaires de l'école élémentaire, la mise en place d'un musée et d'une aire de jeux pour enfants au centre-ville, de l'acquisition foncière et les études pour les travaux de construction du pôle enfance – jeunesse.

La réfection de voiries a commencé dès cette année par la rue Gabriel Péri et fera l'objet d'une programmation pluriannuelle. De nombreuses rues sont à l'étude car très endommagées.

Le parc de caméras de vidéosurveillance devra être renouvelé et développé sur tout le territoire dans les prochaines années car très difficilement exploitable dans son état actuel.

OPERATION D'INVESTISSEMENT	MONTANT ALLOUE AU BP 2021
COEUR DE VILLE	731 545,81 €
PLACE DU 19 MARS	1 834,47 €
ECOLE MATERNELLE	7 636,18 €
SERVICE TECHNIQUE	3 792,00 €
JEAN JAURES	805,50 €
DELORY	16 762,93 €
LED	100 000,00 €
RESTAURATION SCOLAIRE	408 000,00 €
RENOVATION VOIRIES	131 943,71 €

Les recettes : une incapacité d'emprunt qui limite les investissements

Si la commune a des réserves d'investissement et de fonctionnement qui lui permettent encore une petite souplesse budgétaire, elle n'est plus en position de pouvoir emprunter auprès des banques. Cet héritage fait l'objet d'une étude approfondie. Un plan pluriannuel d'investissement a été construit prévoyant l'utilisation des réserves existantes, le soutien financier de partenaires extérieurs (Etat, Département, CAPH, CAF) tout en intégrant à la fois les grands projets et les investissements courants.

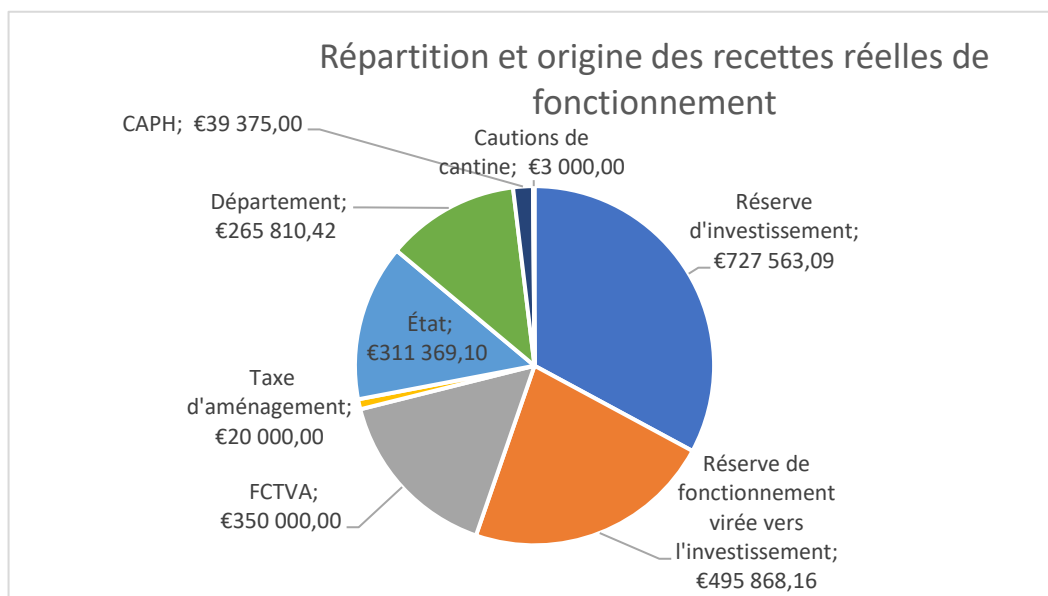


Schéma récapitulatif de la construction budgétaire

